



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
AMBASSADE DE FRANCE EN CENTRAFRIQUE

FICHE REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

I- Organisation de l'enseignement supérieur

Le cadre juridique et légal

Conformément à l'Ordonnance n°69/063 du 12 Novembre 1969, l'enseignement supérieur est placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche devenu depuis avril 2011 un ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à part entière. La seule institution publique de l'enseignement supérieur, l'Université de Bangui a pour organe exécutif le Conseil d'Administration de l'Université.

Les missions

Les missions traditionnelles de l'Université sont la formation et la recherche. Elles ont été affinées et complétées par :

- la formation des cadres supérieurs et intermédiaires. Elle inclut la formation continue.
- la recherche, intégrant la recherche fondamentale et la recherche-développement débouchant sur des prestations de services ;
- la promotion de la culture nationale.

L'accomplissement de ces missions varie suivant les types d'établissement et les objectifs qui leur sont assignés.

Les conditions d'accès

Pour accéder aux études supérieures, le diplôme de fin d'études secondaires, « baccalauréat », est requis. Un examen spécial d'entrée à l'Université est organisé à l'intention des non bacheliers. Les étudiants étrangers doivent être titulaires d'un diplôme équivalent.

Les critères de sélection sont variables d'un établissement à l'autre. Le plus souvent, la réussite d'un test d'ordre général conditionne l'admission de l'étudiant.

La structure de l'Université de Bangui

Les établissements publics sont contrôlés et réglementés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il existe deux types d'établissement dont :

1. les établissements de formation :

- ⇒ cinq Facultés (Sciences, Sciences de la Santé, Lettres et Sciences humaines; Sciences juridiques et politiques et Sciences économiques et de gestion) ;
- ⇒ trois instituts (Institut Supérieur de Développement rural ISDR, Institut supérieur de Technologie IST, Institut universitaire de gestion des entreprises IUGE) ;
- ⇒ une Ecole normale supérieure, (ENS).

2. les établissements de recherches :

- ⇒ les Instituts, centres et laboratoires de recherche.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

Types de diplôme

| Types d'établissements | Titre | Durée des études | Equivalences Françaises |
|-------------------------------|---|--|--------------------------------|
| Facultés | DEUG | au moins 2 ans | Ex- DEUG |
| | Licence | au moins 3 ans | Licence |
| | Maîtrise ; Master I/II | au moins 5 ans | Ex-Maîtrise Master I/II |
| Facs + Annexes | Diplômes des Agents de santé Diplômes Techniciens supérieurs Doctorat | au moins 2 ans au moins 3 ans au moins 7 ans | |
| Instituts | DUT (2 ans), Diplômes d'Ingénieurs | au moins 4 ans | |
| Ecole Normale Supérieure | CAPES, CAPPC, CAPEA, | au moins 3 ans | |

Source : BEPA 2008

La gestion des établissements et du personnel

Les établissements possèdent tous une structure semblable. L'autorité la plus élevée est le Conseil d'administration qui nomme notamment le Recteur, les Vice-Recteurs, les Doyens et les Directeurs de département. Le personnel administratif est recruté par la Fonction publique.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Des Masters 1 et 2 permettent d'offrir aux étudiants un choix non négligeable de formations supérieures. Ce diplôme suscite le plus d'intérêt, et constitue souvent l'aboutissement des études. La faiblesse de l'offre et le coût élevé des Masters 1 et 2 ne permettent pas à beaucoup d'étudiants d'entreprendre des études plus poussées. Ceux qui le peuvent, se tournent alors vers l'étranger pour approfondir leur formation.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

Plusieurs accords de coopération prévoyant des missions d'enseignement et de Recherche, l'échange d'étudiants et une aide éventuelle aux stages ont été signés avec des universités africaines, françaises ainsi qu'avec d'autres pays européens. Les étudiants peuvent passer une année complète dans l'institution d'accueil.

Les accords bénéficiant d'appui de la France sont les plus actifs. Ces derniers concernent l'Université des Sciences et Technologies de Lille (chimie de l'eau, biochimie, agronomie et TIC), l'Université de Limoges (médecine et consortium), l'Université de Provence (anthropologie), l'université de Bordeaux (parasitologie) et le CIRAD de Montpellier (écologie forestière).

En perspectives, l'Université de Bangui entreprend des démarches en vue de la signature d'autres accords de coopération.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

b) d'autres pays, notamment européens

Peu de collaborations concernent d'autres pays européens à l'exception de l'Université Libre de Bruxelles (biochimie, agronomie et agroalimentaire) et l'Université d'Oxford (biodiversité).

Les liens les plus étroits ont été tissés avec l'Université de Yaoundé I dans de nombreux domaines. Des liens forts et actifs concernent aussi l'Université Marien Nguabi (Brazzaville). Des collaborations sont maintenues avec l'Université de Ndjaména, l'Université de Ngaoundéré ainsi que plusieurs universités ouest africaines (Université de Ouagadougou, Université de Lomé, Université de Cocody, UCAD).

En dehors des continents africain et européen, il est à noter une coopération de plus en plus active avec quelques universités de la République Populaire de Chine.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-centrafricaine

Le manque de compétences dans de nombreux domaines est pour l'Université de Bangui un handicap que la coopération devrait continuer à réduire en appuyant des missions des universitaires ou chercheurs français et la formation par la recherche des assistants ou maîtres-assistants de l'Université de Bangui. Les domaines de l'informatique, des télécommunications ou des statistiques sont des exemples où ce manque restreint rend impossible la formation locale des spécialistes pourtant très recherchés sur le marché d'emploi centrafricain alors qu'une formation à l'extérieur du pays conduit inexorablement à la fuite des cerveaux. Dans d'autres disciplines essentielles pour le développement, les compétences doivent être renforcées par le biais d'appuis en réseaux permettant de mobiliser, pour un secteur donné, plusieurs personnalités scientifiques françaises ou européennes quels que soient leur université ou institut d'origine, ceci à l'instar de l'actuel « *Consortium des universitaires français* » piloté au sein de la Faculté de Médecine de l'Université de Limoges. Cette dernière approche très différente des « accords inter-universitaires » ou « partenariats universitaires » limités par leur aspect bilatéral permet une souplesse indispensable à la coopération universitaire. Les secteurs où une dynamique amorcée nécessite d'être encouragée sont :

- ⇒ la biochimie, l'agronomie, les biotechnologies et l'agroalimentaire,
- ⇒ la biodiversité, l'écologie et la protection de l'environnement,
- ⇒ la médecine,
- ⇒ les énergies renouvelables,
- ⇒ les hydrosciences,
- ⇒ la géomatique,
- ⇒ l'anthropologie.

D'autres secteurs-clefs pour la RCA où la coopération universitaire mérite d'être renforcée ou amorcée incluent :

- ⇒ les géosciences,
- ⇒ l'informatique, les réseaux et les télécommunications,
- ⇒ les mathématiques appliquées et statistiques,
- ⇒ l'économie.

Par ailleurs, il est important de poursuivre l'appui institutionnel de l'Enseignement supérieur afin de remplacer « l'enseignement supérieur des masses » par « l'enseignement supérieur des élites » et de développer la coopération autour de la création des filières professionnelles en partenariat avec les acteurs socio-économiques centrafricains, ceci de façon harmonieuse avec une carte des formations de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) en cours de l'élaboration.

VI- Contacts utiles

M. Christian Gounel
Conseiller de coopération et d'action
culturelle
christian.gounel@diplomatie.gouv.fr

Mme Isaac Nadja
Attachée de coopération éducative
nadja.isaac@diplomatie.gouv.fr

Alliance française de Bangui
M. le directeur

Mise à jour : 22 août 2012